

# COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 25 mars 2016

**Présents** : GOIZET Henri, CHINCHILLA Isabelle, DOMINGUEZ Jean José, DUPIN André, FERRAN Alain, GROS Corine, VILLEMUR Daniel,

**Absents excusés** : TISSIERES Thomas (pouvoir à H Goizet), FOURGEAUD Sebastien , PERIOT Christelle (pouvoir à I Chinchilla), GALY Yves.

Secrétaire de séance : André DUPIN

Lecture des délibérations du Conseil Municipal du 06.01.2016.

## *Ordre du jour*

### *DELIBERATIONS*

#### **1-Vote du compte administratif et du compte de gestion des trois budgets.**

*Les comptes Administratifs des budgets de la Commune et de l'eau et assainissement et du CCAS sont votés à l'unanimité des huit membres présents ou représentés, le Maire ne prenant pas part au vote.*

#### **2-Affectation des résultats du budget principal et du budget eau et assainissement.**

##### **Budget commune section de fonctionnement**

Dépenses 225 339.04 €

Recettes 267 929.71€ soit un excédent de clôture de 42 590.67€. (Excédent cumulé à reporter 296 632.63 €)

Affectation du résultat à la couverture du besoin de financement cumulé soit 38 558.73€

Affectation à l'excédent cumulé pour 258 073.90 €

##### **Section investissement**

Dépenses 69 895.64 €

Recettes 50 283.79 € soit un déficit de clôture de 19 611.85 € pour un besoin de financement cumulé de 38 558.73 €

##### **Budget Eau Assainissement section de fonctionnement**

Dépenses 87 589.39€

Recettes 69 309.57€ .

Déficit de clôture 18 279.82 € .

Affectation du résultat en dépenses de fonctionnement

### **Section d'investissement**

Dépenses 37 708.72 €

Recettes 105 092.37€

Excédent de clôture de 67 383.65 € .Déficit cumulé 11 241.33 €

### **3-Choix du bureau d'étude pour le PLU.**

Suite à la défaillance du bureau d'études AGE , le choix d'un nouveau bureau d'études s'impose pour achever le PLU.

La proposition de la Sté URBACTIS à Montauban est retenue pour 24 300€ plus frais optionnels pour 10 100€.

### **4-Participation pour le repas des vœux 2016**

La participation a été fixée à 14 € par adulte.

**.5- Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.)avant le vote du budget.**

Règlement de la situation n°1 de 2419.20€ du cabinet Axe Ingénierie, non réglée par le Trésor Public dans l'exercice 2015 .

### **6-Demande de subvention à la FIPHFP pour la mise en accessibilité des bâtiments publics.**

Question déjà abordée dans un précédent Conseil Municipal.

Mr le Maire informe d'abord le conseil de l'accord de dérogation concernant l'ascenseur et le monte charge. Subvention demandée à cet organisme pour parfaire le financement en complément de la DETR .